COUR
DU QUÉBEC

L'honorable
Richard Laflamme
Juge coordonnateur de la
Cour du Québec

AVIS AUX AVOCATES ET AVOCATS EXERÇANT AUPRÈS DE LA COUR DU QUÉBEC À GATINEAU, CAMPBELL'S BAY ET MANIWAKI

Depuis la mise en œuvre du Plan de continuité des services de la Cour du Québec, nous avons eu l'occasion de faire appel à la technologie WebRTC pour permettre la tenue d'audiences virtuelles lors desquelles les avocats et avocates comparaissent par visioconférence. Dans les prochains mois, il est à prévoir que notre recours à ce type d'audience s'accentuera probablement afin de promouvoir la distanciation physique tout en permettant une certaine reprise des activités judiciaires. Il est donc utile de clarifier les règles applicables en ce qui concerne la tenue vestimentaire des participants aux audiences virtuelles de la Cour du Québec.

Je vous confirme tout avocat, avocate ou stagiaire comparaissant à distance dans le cadre de ces audiences est dispensé du port de la toge. Cependant, vous devrez vous conformer à l'article 22 du Règlement de la Cour du Québec, lequel prévoit la tenue suivante :

- pour l'avocat : pantalon, veston, chemise et cravate – sobres;
- pour l'avocate : jupe ou pantalon avec chemisier et veston, ou robe – sobres.

Nous vous demandons également de rappeler aux parties et aux témoins qui doivent comparaître à distance leur obligation, aux termes du même article, d'être « convenablement vêtus ».

La tenue vestimentaire des avocates et avocats comparaissant en salle de Cour, dans le cadre d'une audience virtuelle, le cas échéant, demeure soumise aux règles habituelles.

La reprise graduelle de certains des services de la Cour, dans les prochains mois, nécessitera sans aucun doute des adaptations et ajustements de la part de tous.

Palais de justice, 17, rue Laurier, Gatineau (Québec) J8X 4C1
Téléphone : 819-776-8135 Télécopieur : 819-772-3765

Mes collègues et moi sommes reconnaissants de la compréhension et de la souplesse dont vous avez déjà fait preuve, et vous remercions à l'avance de l'esprit de collaboration que vous manifesterez dans les semaines à venir. Ensemble, nous mettrons à profit notre ingéniosité, nos ressources et nos efforts afin de continuer à assurer aux justiciables des services judiciaires de qualité.

Richard Laflamme, J.C.Q.
Juge coordonnateur
RL/md